

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 3

Artikel: Les astrologues de Combremont-le-Petit et leurs almanachs (1697-1838)
Autor: Henrioud, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES ASTROLOGUES DE COMBREMONT-LE-PETIT ET LEURS ALMANACHS (1697-1838)

I

Les astrologues du Pays de Vaud avant 1697.

Jean MARTIN, Gervais de la COUR, Elie de MOLERI, Pierre-
de JANETZ, Clément et David GENTIL, Louis RAVEY.

Nous ne voulons point refaire ici l'histoire de l'astrologie,
ni celle des almanachs en général ¹.

Notre tâche se bornera donc à mettre en relief la person-
nalité curieuse, parfois attachante et, au fond, peu connue,
des astrologues *Aygroz* de Combremont-le-Petit.

Nous décrirons en même temps leur œuvre, dont la pierre
d'angle fut l'*Almanach de Lausanne*, publication qui a sur-
vécu jusqu'à maintenant.

Un exposé relatif aux astrologues vaudois qui ont pré-
cédé ceux de Combremont-le-Petit servira d'introduction à
la présente étude.

¹ Le lecteur qui voudra s'orienter sur ce sujet consultera avec fruit
le tome I de l'*Histoire du véritable Messager boiteux* de Berne et
Vevey, par Jules Capré. Vevey 1884.

² Le nom s'écrit aujourd'hui Aigroz.

Rappelons que les almanachs suisses les plus anciens furent imprimés à Genève (1497), à Zurich (1508), à Lucerne (1527), à Berne (1539), à Bâle 1550), à Fribourg (1573), à St-Gall (1579), pour n'en citer que quelques-uns ¹.

Le Pays de Vaud ne resta pas longtemps en arrière dans la fabrication des almanachs.

En effet, en 1574 déjà, un de ses ressortissants, *Jean Martin*, dont on ne connaît que le nom, en publie un à Lyon ².

En 1586, un professeur de mathématiques de l'Académie de Lausanne, *Gervais de la Cour*, natif de Soissons ³ en fait paraître un dans la même ville de Lyon et le dédie à « Messieurs le Bourgmaistre et Conseil de la ville de Lausanne ⁴ ».

A la même époque, *Elie de Moleri*, pasteur à Payerne, puis diacre à Ressudens, commence la publication de son « *Diaire astronomique et météorologique, calculé et accommodé au méridien de la cité chevalière de Lausanne* » ⁵.

En 1587, 1590, 1594, 1596 et 1605 notamment, spectacle Elie de Moleri reçoit une récompense des magistrats de Lausanne pour des almanachs de sa composition ⁶.

¹ Jos.-Leop. Brandstetter : *Bibliographie des Revues, Gazettes et Almanachs suisses*. Berne 1896.

² *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, seconde série, tome IV, page 197.

³ France, département de l'Aisne.

⁴ *Catalogue de l'exposition du Vieux-Lausanne* (Juin 1902), p. 41.

⁵ Le musée du Vieux-Lausanne possède un « *Diaire* », de Moleri, pour l'an 3 après le bissext 1606.

⁶ Note obligeamment communiquée par M. Benjamin Dumur, ancien président de tribunal.

La classe de Payerne exhorta leur auteur, le 7 juin 1608, à renoncer à son occupation favorite qui, paraît-il, lui faisait négliger les devoirs de son ministère. Vu son refus, elle s'adressa à LL. EE. de Berne qui ordonnèrent à Moleri « de ne plus se mesler en façon que ce soit de faire des almanachs, sous peine de desposition de sa charge et privation de son gage ». Elie de Moleri fut, en effet, suspendu de ses fonctions ; il mourut en 1627 ¹.

Durant la première moitié du XVII^e siècle, *Pierre Jenin de Jametz*, d'abord simple maître d'école à Cossonay, puis professeur de mathématiques à l'Académie de Lausanne, donne au public une série d'almanachs imprimés à Berne et à Lausanne.

Voici ceux que nous connaissons :

1^o *L'Almanach astronomique et météorique pour l'an 1609*. Calculé au méridien et horizon de la très illustre Ville et Canton de Berne selon l'ancien et le nouveau kalendrier. Par Pierre Jenin de Jametz, à présent maistre d'escole à Cossonay. A Berne. Par Jean Le Preux, Imprimeur des tres puissants seigneurs de Berne, avec Permission. In-4^o ².

2^o *L'Almanach astronomique pour l'an 1618*, s. l. In-32^o. Dédié à Hans Steiguer, baron de Rolle et bailli de Lausanne ³.

3^o *Le Grand Almanach ou Kalendrier perpétuel*, calculé et accommodé au méridien de la très illustre république et canton de Berne. Lausanne 1626. In-8^o ⁴.

¹ Nouveau *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud* (1911), I^{re} liv. : article « Almanachs ».

² Capré, loc. cit., t. I, p. 29. Cet almanach est conservé à la Bibliothèque publique de Genève.

³ Bibliothèque publique de Rolle. Note obligeamment communiquée par M. H. Marguerat, maître au Collège, bibliothécaire.

⁴ Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne, B. 2175. — Cet almanach est sorti des presses de l'imprimeur lausannois Jean Bontemps.

4° *L'Almanach astronomique et météorique pour l'an 1641*, s. 1. Pour Didier le Grand, in-32°. Dédié « Aux Nobles, Prudens et Vertueux Seigneurs le Chastelain Banderet, les Seigneurs Conseilliers et Justiciers de la Ville d'Aubonne » ¹.

5° *L'Almanach astronomique et météorique pour l'an 1644*. Imprimé à Lausanne pour Jean Poitevin ².

On lit, en outre, dans les Manuaux, à la date du 10 décembre 1618, que spectable Pierre Genin, mathématicien, remet à chacun des membres du Conseil « l'armanach de 1619, qu'il leur a dédié » ³.

Le 15 mai 1641, LL. EE. de Berne autorisent Jean Poitevin et la veuve de Pierre Jenin de Jametz à imprimer et à vendre un almanach dont le manuscrit avait été préparé par ce dernier pour plusieurs années à l'avance ⁴.

Pierre Jenin de Jametz eut un continuateur comme fabricant d'almanachs, en la personne de *Clément Gentil*.

Ce personnage, originaire de Genève, vint s'établir à Lausanne comme imprimeur vers 1650.

Dès 1652, le Conseil de cette ville lui accorde des gratifications pour la remise de ses almanachs ⁵.

« Ensuite des bons rapports qu'on a faits de luy », Clé-

¹ Propriété de M. Paul Vionnet, ancien pasteur, conservateur du musée historiographique vaudois.

² Musée du Vieux-Lausanne. — Jean Poitevin était le beau-frère de Pierre Jenin de Jametz.

³ Note de M. Benjamin Dumur.

⁴ Dr J.-H. Graf : *Historischer Kalender oder der Hinkende Bot. Seine Entstehung und Geschichte* (Berne 1896), page 10.

⁵ Le 6 janvier 1652, par exemple, il est payé « au sieur Gentil, pour recognoissance de ses almanachs dont il a fait présent à nos honorés seigneurs, 15 florins ». On trouve des mentions analogues dans les manuaux, pour les années 1655 à 1657, 1660 à 1664, 1666 à 1667.

ment Gentil est reçu bourgeois de Lausanne, le 20 octobre 1656, pour 200 florins et « les autres droits ordinaires » ¹.

Le plus ancien almanach de Clément Gentil que nous connaissions remonte à 1660 ². Il est de format in-32^o.

A la page titre on lit ce qui suit :

ALMANACH

Pour l'*An de Bissext* 1660. Calculé et accommodé au Meridien de la Tres Illustre Republique et canton de Berne.

Contenant de jour en jour les changements de l'Air, Et les jours à observer touchant la Medecine, Chirurgie et Agriculture.

Où sont de nouveau les noms des Regions, Pays et Villes qui sont ussubjecties sous la Domination des 12. Signes du Zodiaque.

Avec plusieurs foires de Suisse, Allemagne, France, Savoye, Bourgogne, Lorraine, Valley et autres Provinces de la Chrestienté.

Par Clement Gentil.

Avec Privilège de Leurs Excellences de Berne.

(ici figure un ours)

Se vendent à Lausanne par l'Autheur.

En tête de l'opuscule, Jean-Pierre D'Apples ³ a placé les vers dithyrambiques et obscurs que voici :

¹ Notes de M. Benjamin Dumur.

² Bibliothèque de la Faculté libre de théologie, Lausanne. Renseignement obligeamment communiqué par M. Langie, bibliothécaire.

³ J.-P. d'Apples, né à Lausanne, avait fait des études médicales, et fut régent de la troisième classe du collège de cette ville. Il est connu par des poésies latines d'un style élégant et pur. (Albert de Montet : *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. I, p. 224)..

*Au Sieur
Clément Gentil
sur son Ephemeride.*

STANCES

La nature, en tous temps, a produit des effects
Qui nous font admirer son insigne puissance :
C'est elle qui produit les ouvriers plus parfaits
Qui doyvent ce qu'ils ont à leur seule naissance.
Ainsi d'apprendre l'art de composer des vers
Ne cousta qu'un beau songe au Poëte d'Astrée.
Sans estude en nos jours l'Artisan de Nevers
Fait couler des beaux vers de sa veine sacrée.
Ceste mesme nature infusant le bon sens
Dans le cerveau de ceux que le ciel favorise
Fait un homme sçavant un de nos Artisans,
Qui des Arts les plus hauts s'est acquis la maîtrise.
Si par l'ordre reiglé de ses divines loix,
Du Poëte en naissant s'acquiert la cognoissance :
L'effect n'est merveilleux qui provient de son choix,
Qui tousiours favorise une telle naissance.
Mais comprendre du Ciel les reiglés mouvements,
C'est bien une merveille encor plus ravissante,
Et d'y lire les temps et les evenements
Que grave en ses lambris la main toute puissante.
Gentil, tu ne deviens, par ton esprit subtil,
Mathématicien d'insdustrieux Libraire.
Et tu ne portes pas le surnom de Gentil,
Sans quelque occasion et quelque grand mystère.
Le Génie de ceux dont ta subtile main
A richement orné souvent les doctes veilles
T'a voulu faire part de leur esprit divin
D'où procedent tes dons qui passent pour merveilles.

L'*Almanach nouveau* de 1668 et celui de 1669¹ sont ornés d'un portrait sur bois de Clément Gentil.

Clément Gentil mourut en 1669 ou 1670. Son fils David (voir figure) lui succéda comme imprimeur et comme astrologue, et le Conseil de Lausanne continua ses faveurs à ce dernier.

¹ Ces deux almanachs se trouvent aux Archives cantonales vaudaises, de même que ceux de 1673 et 1678.

Le portrait de David Gentil se trouve en tête de son almanach pour 1671, accompagné des vers suivants, qui font allusion à la mort du père tout en célébrant les mérites du fils ¹ :

Gentil laissant ces lieux nous a laissé ce gage
Où du père reluit le génie excellent
Qui le rend immortel en la vivante image
D'un fils qui fait si bien revivre son talent.

I.-P. D'APPLES.

Notre astrologue était alors âgé de vingt-sept ans.

Plus tard, David Gentil s'adjoit un collaborateur, et l'almanach pour 1678 est signé :

Louys Ravey et David Gentil.

Cet almanach se vendait à Lausanne et à Yverdon.

Capré signale un almanach de David Gentil pour l'an de grâce 1690 ².

Le 24 novembre 1692, David Gentil offre au Conseil, outre ses almanachs habituels, des « cartes » ³.

L'imprimerie Gentil passa en 1703 ou 1704 ⁴ entre les mains de Frédéric Gentil, fils de David et petit-fils de Clément.

Frédéric Gentil s'occupa aussi d'astrologie, ainsi qu'on le verra plus loin.

Marc HENRIOUD.

¹ Les manuaux mentionnent des gratifications accordées à David Gentil, de 1670 à 1681, en 1684, 1685, 1686, 1692, 1694, 1697 et années suivantes pour des almanachs qu'il remit aux conseillers.

David Gentil imprima en 1671 la première édition de l'*Histoire curieuse du Pays de Vaud*, traduite de l'allemand par Louis Franc (de Genève), édition qui fut séquestrée par le conseil de Lausanne, parce qu'elle contenait des « choses qui tendent au despect et déshonneur des ancêtres de cette ville... ».

Le 22 octobre 1679 cependant, David Gentil fut nommé membre du C. C.rière la bannière du Pont. (Notes de M. B. Dumur.)

² Capré, loc. cit., t. II, 6.

³ On retrouve plus tard, à plusieurs reprises, ce mot de « cartes » ou les mots « almanachs-cartes ». Il s'agit ici, sans doute, d'almanachs placards, collés sur carton.

⁴ Le 1^{er} décembre 1703, « on donne au sieur Frédéric Gentil terme de 6 semaines pour accepter ou refuser l'héritage de son père défunt, David Gentil ». (Notes de M. B. Dumur.)